

FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2020/2021

(ECRIRE EN LETTRE CAPITALE) A retourner au plus tard le **01/10/2020** à votre responsable d'activité ou au secrétariat du Foyer Rural

IMPORTANT : Merci de lire et de remplir le document dans son intégralité et de cocher les cases nécessaires, de dater, signer et de fournir toutes les pièces demandées. **(Tout dossier incomplet sera refusé)**

(ECRIRE EN LETTRE CAPITALE)

Nom :	<i>Famille</i>	Adresse :
		☎..... ☎.....
		Email.....@.....

Adhérent (s)

Activité <i>(précisez le groupe d'âge et le jour)</i>	Nom <i>(si différent du nom de famille)</i>	Prénom	A/E* Date de naissance	Cotisation Annuelle **	Réduction «Famille» ***	Cotisation corrigée	Adhésion Foyer Adulte 16 € Enfant 8 €	Total ●	Certif méd joint ◇
					-10%				
					-10%				
					-10%				
					-10%				
					-10%				
TOTAL A PAYER									

Cadre réservé, merci de ne rien noter		Ci-joint (max. 4) chèques en règlement	Signature
*«A» Adulte « E» Enfant moins de 16 ans au 30/09/2020		N° de chèque Banque Montant	<div style="font-size: 4em; margin-bottom: 10px;">}</div> Tournez svp
** Voir tableau de synthèse des activités			
*** Réduction uniquement pour une cotisation à l'année			
● Cotisation corrigée + adhésion			
◇ Cocher et joint à cette fiche			

REGLEMENT & FONCTIONNEMENT

- Les activités débutent le **14 septembre 2020** aux jours et heures indiqués dans le programme mis à disposition. Elles sont suspendues pendant les vacances scolaires ainsi que les jours fériés et se terminent au moment du **Gala annuel de fin d'année (date communiquée ultérieurement)**.
- **Un minimum d'adhérents est requis** pour la mise en place et le maintien de l'activité. En dessous de ce minimum fixé entre le Foyer Rural et l'animateur de l'activité, le Foyer Rural SMT se réserve le droit de sa suppression (y compris en cours d'année).
- Pour chaque activité, les adhérents bénéficient **d'une seule séance d'essai comprise entre le 14 et le 19 septembre 2020**.
- **01 octobre 2020 date de clôture des inscriptions et des paiements.**
- **Impératif** : *Tout enfant mineur doit être récupéré à l'heure exacte de la fin de l'activité (sauf autorisation de sortie, case à cocher).*
- **Une paire de chaussures de sport « propre » est obligatoire** pour les activités pratiquées à la Halle aux Sports des Champs Noirs.

L'ADHESION

Son montant est fixé à :

- **16 € pour les adultes**
- **8 € pour les enfants de moins de 16 ans au 30/09/2020**
L'adhésion au Foyer Rural est individuelle et obligatoire quel que soit le nombre d'activités choisies et payable au moment de l'inscription.

COTISATIONS

Les cotisations sont dues, pour l'année au moment de l'inscription. Toutefois, une facilité de paiement en 4 fois pourra être accordée. Quatre chèques que le Foyer Rural déposera, pour encaissement aux dates suivantes :

- 1 - à l'inscription
 - 2 - semaine du 05 au 10 du mois suivant
 - 3 - semaine du 05 au 10 du mois suivant
 - 4 - semaine du 05 au 10 du mois suivant
- Toute année entamée est due**

Remarques :

Les chèques de cotisation déposés à l'inscription non encaissés seront éventuellement restitués, en partie ou en totalité :

- Qu'en cas d'arrêt de l'activité par le Foyer Rural.
- Qu'en cas de force majeure de l'adhérent **justifiée** par courrier adressé au Foyer Rural, cette justification ne sera recevable par le Foyer que dans **un délai maximum d'un mois** après la survenue de l'événement impliquant la demande de remboursement. Si la justification est retenue par le Conseil d'Administration du Foyer Rural, modalités, montant de remboursements seront définis par ce conseil, mais en aucun cas **l'adhésion et licences ne seront remboursés**.

- **Les Chèques-Vacances et Coupons Sport** sont acceptés en règlement des adhésions et cotisations perçues par le Foyer Rural.
- Le Foyer Rural de St Mathieu de Trévières possède l'agrément « **Jeunesse et Sport** »
- **REDUCTION :**
Une réduction « **Famille** » sur la cotisation sera consentie dès l'inscription à partir d'une deuxième activité du Foyer Rural.
On entend par Famille, les personnes vivant ensemble sous le même toit et ayant un lien de parenté direct (enfant, parents, grands-parents), ou appartenant au **même foyer fiscal**. Toute dérogation devra être approuvée par le représentant du Foyer Rural enregistrant l'inscription.
 - 2ème inscription et plus : -10% sur le montant de la cotisation.

La réduction sera appliquée uniquement pour les cotisations annuelles

• CERTIFICAT MEDICAL :

Il est de la responsabilité de chaque adhérent majeur/mineur de fournir un certificat médical en cours de validité attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'activité concernée. L'obtention d'une licence d'une fédération sportive est subordonnée à la présentation d'un certificat médical. Cette responsabilité incombe aux parents de l'adhérent mineur.

Le Foyer Rural se dégage de toutes responsabilités

• INSCRIPTIONS

Le Planning des activités de la saison **2020/2021** comporte les horaires et tarifs. Ce **bulletin d'inscription** est à remplir et à remettre au Foyer Rural ou à votre responsable d'activité, accompagné du ou des règlements **après le cours d'essai**.

Autres :

- Acceptez-vous de recevoir par courriel toute information relative aux activités du Foyer Rural ? **Oui** **Non**
- Vous acceptez que votre image ou celle de votre enfant mineur (prise lors des activités ou événements organisés par la(les) section(s) du Foyer Rural) soit utilisée sur les supports de communication (brochure, site internet, presse...) **Oui** **Non**
(A défaut ce sera la case OUI qui sera retenue)

Permanences pour les inscriptions :

- **Mercredi de 9h à 12h00 et de 14h à 17h**
 - **Vendredi 9h à 11h45**
 - **Samedi de 9h à 12 h15**
- J'accepte le règlement et le fonctionnement du Foyer Rural**

Mention « lu et approuvé » :

Date :

Signature :